

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2062)

AMENDEMENT

N ° AS1

présenté par

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Bazin, M. Portier, Mme Bonnet, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Valentin, M. Dubois, Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Anthoine, M. Juvin, M. Brigand et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.